

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
13/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Date d'affichage de convocation
13/01/2025

Le 22 janvier,

Nombre de conseillers

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,
Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

En exercice : 17

Présents :

Frédérique DULAC, Slimane MOALLA, Yolande GROBON, Chrystèle GUILLARD, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISSÉ, Claire CROIXMARIE, Hayat LAKHYALI

Présents : 9

Excusés :

Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Gasparine MIRABEL, Marc CONGARD, Nathalie SENU, Annick BOKAN

Votants : 9

Date de la séance :

Le Conseil d'administration,

22 janvier 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet :

**Aide au départ en voyage
pédagogique du collège
Albert Einstein en
Pologne**

Considérant l'intérêt pédagogique dans le cadre d'un projet Mémoire et Citoyenneté, des voyages scolaires envisagés par le Collège Albert Einstein, d'emmener 80 élèves à Cracovie en Pologne au 1er trimestre 2025, et d'y visiter un camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** M. le Président à accorder une aide financière aux familles dont l'enfant, scolarisé en troisième au Collège Albert Einstein, participe à l'un des voyages organisés au cours de l'année 2025 en Pologne, selon les modalités suivantes :

Quotient Familial calculé sur RFF/nbre parts	Participation famille	Reste à charge CCAS versé directement au Collège
< 5 000	90 €	384 €
5 001 < QF < 10 000	180 €	294 €
10 001 < QF 15 000	260 €	

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20250203-DCCAS250122005-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025

L'aide financière sera versée directement au Collège.

Une liste des bénéficiaires sera établie au regard de leur quotient familial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 3/2/2025

Certifié exécutoire le : 3/2/2025



Le Président du C.C.A.S

Bertrand HOUILLON